



Sommaire

25 JUL. 2014

Franc-parler

S'informer

Le zoom de la rédaction

1^{re} transformation /

La FNB demande au Gouvernement de sécuriser les approvisionnements p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 6

L'actualité en régions p. 7

Pyénées – Roussillon / Marc Rivière réélu à la présidence de Midi-Pyrénées bois

Alsace – Lorraine /

Lorraine industrie bois lance une nouvelle ligne de contrecollé et lamellé-collé

Auvergne / Ecolwood inaugure sa plateforme de traitement thermique sous vide

Aquitaine / Une quarantaine de participants au 6^e Xylo-dating

Gros plan

Proforbiomed /

Les réponses d'un projet européen sur la promotion du bois-énergie p. 9

Comprendre

Formation

Lorraine / À Saulxures-sur-Moselotte, la formation scierie perdue p. 11

S'équiper

Le Rendez-Vous de la Méca N° 54

Conditionnement du bois de chauffage p. 13

Essais /

Un séchage nettement amélioré pour du bois bûche palettisé sous filets p. 14

Divers volumes de fagots en bûches de différentes longueurs p. 18

Des gabarits pour réaliser une découpe des bûches en 33 ou 50 cm p. 22

Inventaire /

D'autres marques et techniques de conditionnement du bois de chauffage p. 25

Découverte /

Euroforest initie ses premiers trophées en innovation, sécurité et ergonomie. ... p. 27

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes ONF /

Grosse pression sur les prix des résineux du Jura p. 29

200.000 m³ de bois vendus à Semoutiers p. 30

Le Journal des annonces du bois p. 31

Renseignements commerciaux p. 39

Avec ce numéro : Le cahier du bois-énergie n° 64 - Encart libre La Croix noble (selon activité)

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com

Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors

Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • Abonnements : France (1 an) 112 €

Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.



Douloureux paradoxe

La filière bois est en souffrance : tel est le cri d'alarme adressé par la FNB au Gouvernement. Une délégation d'industriels appartenant à la Fédération a été reçue le 1^{er} juillet par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en vue d'obtenir une sécurisation des approvisionnements en bois. La FNB estime que pas moins d'un million de m³ de grumes financées par le Fonds forestier national ont été expédiées en 2013 vers la Chine, alors même que scieurs et industriels français manquent de matière.

La mobilisation forestière n'est donc pas à la hauteur des enjeux d'une industrie nationale en plein renouveau mais qui, faute de bois, refuse des marchés : un comble dans un pays disposant de la plus grande réserve forestière en Europe. La FNB chiffre, sur l'année 2013, une perte de 800 millions d'euros de valeur ajoutée pour l'industrie française, quand on sait qu'une grume procure 15 euros de valeur ajoutée en comparaison d'une poutre en lamellée-collée française qui en génère 600.

Le constat, hélas, n'est pas nouveau, et fait partie des problématiques récurrentes de la filière bois française, ces tensions sur les approvisionnements faisant écho au problème de disponibilité de la ressource pointé une fois de plus par la Fédération européenne du panneau dans son récent rapport. Le tout entrant en résonance avec la volonté de valoriser le bois local. Conscient de l'enjeu – la filière forêt-bois ayant intégré les 34 plans de la nouvelle France industrielle – le ministre a convié les représentants des forêts publiques, privées et industriels à participer à une réunion de crise, le 23 juillet, en vue d'arbitrer des mesures d'urgence.

Bois-énergie dans les établissements hospitaliers

Sommaire

- Edito, par Serge DEFAYE
- L'énergie dans le secteur hospitalier p. 4
- Marché de conception / réalisation : l'exemple du centre hospitalier François Tosquelles de Saint-Alban-sur-Limagnole (Lozère) p. 8
- Contrat de partenariat de performance énergétique : l'exemple du centre hospitalier Henri Laborit de Poitiers (Vienne) p. 10
- Raccordement par extension d'un réseau de chaleur existant : l'exemple du site hospitalier de Mercy à Metz (Moselle) p. 13
- Raccordement lors de la création d'un réseau de chaleur : l'exemple de l'hôpital du Pays d'Autun à Castres (Tarn) p. 16

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie) et Serge DEFAYE (CIBE). Nous remercions pour leur contribution : Jean-Pierre VIAUD (Centre hospitalier intercommunal du Pays des Hautes Falaises à Fécamp), Pierre ANDRIEUX (centre hospitalier François Tosquelles à Saint-Alban-sur-Limagnole), Christelle BOUT (CCI de Lozère), Serge GRIGNON (centre hospitalier Henri Laborit à Poitiers), Laurent UMBER (UEM), Bruno GAROTTE (Dalkia), Hubert LHOIR et Isaura MANCHON (Coriance). Mise en page par la rédaction du Bois International.

Une excellente application

Les établissements hospitaliers sont de gros consommateurs d'énergie thermique (chauffage, eau chaude sanitaire, production de vapeur pour la blanchisserie dans certains cas), avec comme particularités de faibles intermittences d'usage (température de consigne dépassant 20 °C de jour comme de nuit) et des utilisations d'eau chaude très importantes.

Les technologies bois-énergie sont particulièrement bien appropriées au chauffage de ces établissements qui appellent de fortes puissances thermiques. Par ailleurs, à cette échelle, l'exploitation des équipements est globalement moins coûteuse, ramenée au MWh produit, que pour des applications de taille plus modeste. Le coût de référence de l'énergie est plus faible dans les hôpitaux que pour d'autres usagers ne bénéficiant pas d'un tarif du gaz déréglé par exemple. Cependant, la chaleur issue du bois, par rapport à celle des énergies fossiles, demeure compétitive (à condition que les installations soient amorties sur le long terme) car le prix du combustible bois, nonobstant les tensions conjoncturelles récentes, est trois à quatre fois plus faible que celui du fioul domestique, du propane ou même du gaz naturel.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, vu l'augmentation de leurs factures de chauffage, de nombreux hôpitaux publics et privés ont opté pour le bois-énergie, à l'instar des réalisations pionnières des années 1980. Plusieurs exemples sont présentés dans le dossier ci-après.

Les gestionnaires ont à leur disposition plusieurs montages juridiques et financiers :

- le **raccordement à un réseau de chaleur existant** est évidemment la modalité la plus simple, puisque l'établissement devient client du service public de distribution d'énergie calorifique et bénéficie à ce titre d'une taxe sur la valeur ajoutée à taux réduit

(5,5%), sous réserve que le réseau soit alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ;

- en l'absence de réseau de chaleur et a fortiori en site isolé, **l'établissement a la possibilité de s'équiper d'une chaufferie pour ses besoins propres.**

Dans cette seconde configuration, **l'établissement peut assurer lui-même le montage technique et financier du projet** et perçoit les subventions publiques. Celui-ci, comme pour toute commande publique, est soumis à une obligation de mise en concurrence (loi MOP) au stade de la maîtrise d'œuvre et des travaux et par la suite pour retenir un exploitant de chauffage, auquel sera confié le cas échéant l'approvisionnement en combustible bois (contrat dit de P1-P2-P3, avec ou sans garantie totale).

Autre possibilité : **le recours à un contrat de partenariat public-privé** pour les travaux comme pour l'exploitation, y compris l'achat de combustible auprès d'un fournisseur spécialisé. La rémunération du prestataire fixé contractuellement comprend alors un loyer pour l'amortissement des ouvrages et équipements et une convention d'exploitation non détachable. La création d'une chaufferie spécifiquement dédiée à l'établissement, en maîtrise d'ouvrage directe comme par la voie de l'externalisation, ne permet pas de bénéficier d'une TVA à taux réduit, ce qui est très pénalisant pour des établissements non assujettis qui supportent ce faisant un surcoût du prix de la chaleur de l'ordre de 15 % par rapport au raccordement à un réseau de chaleur.

Le dimensionnement des installations et le choix de montage juridico-financier doivent donc être très sérieusement examinés, avant toute décision d'engagement de travaux, au besoin avec l'appui d'un BET/AMO spécialisé sur ces questions.

Serge DEFAYE,
DEBAT, Vice-président du CIBE